

5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Assurances Sompo du Japon (nom utilisé au Québec par Sompo Japan Insurance Inc.)

Avis de délivrance d'un permis modifié
Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré, en conformité avec la *Loi sur les assurances, c. A-32*, en date du 30 juin 2015, un permis modifié à Assurances Sompo du Japon (nom utilisé au Québec par Sompo Japan Insurance Inc.), aux seules fins d'y substituer son nom pour celui d'Assurances Sompo Nipponkoa du Japon Inc. (nom utilisé au Québec par Sompo Japan Nipponkoa Insurance Inc.), et, en conséquence, a annulé, le permis détenu par Nipponkoa, Compagnie d'assurance, Limitée (nom utilisé au Québec par Nipponkoa Insurance Company, Limited), suite à la fusion de ces sociétés survenue le 1^{er} septembre 2014.

L'assureur est autorisé à exercer ses activités au Québec, sous son nouveau nom, dans les catégories d'assurance suivantes :

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

Le fondé de pouvoir au Québec est monsieur Jean Saint-Onge, de Lavery de Billy LLP, dont la place d'affaires est située au 1, Place Ville Marie, bureau 4000, Montréal (Québec) H3B 4M4.

Le siège de l'assureur est situé au 26-1, Nishi-Shinjuku, 1 Chome, Shinjuku-Ku, Tokyo, Japon, 160-8338.

Fait le 2 juillet 2015

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.